



*Ouverture de la séance à : 20:30      Fin de la séance à : 22:30*

**Présents** : *Patrice ESPINASSE, Gérard PEREZ, William GEORGES, Romain CHABRE, Olivier DUFOUR, Jean-Sébastien COHAS, Marie-Ange FOLLIOT, Franck BLANC, Françoise SAPIN.*

**Absente excusée** : *Chantal PALLANCHE, Delphine FORISSIER.*

**Secrétaire de séance** : *Romain CHABRE*

---

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Le compte rendu de la réunion du 21 septembre 2022 a été adressé aux Conseillers par mail. Il est présenté avec les délibérations afférentes.

**Après en avoir délibéré, le compte rendu est approuvé à l'unanimité**

---

### 1) PROJET CROIX SAINT JUST - TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

#### **Travaux supplémentaires**

- Pour la commande à l'entreprise Techneujet (métallerie) des modifications des prestations ont été rendues obligatoires. Concernant le barreaudage extérieur, une moins value de 100 € a été constatée pour tenir compte de la diminution de hauteur de cet équipement. Par ailleurs, il a été nécessaire de poser deux lisses supplémentaires sur le tableau extérieur pour un montant HT de 400 €. Enfin, à la demande de la locataire, il est apparu nécessaire de poser une crédence au niveau de la plaque de cuisson, dans la zone cuisine de l'appartement R+1 pour un montant approximatif de 200,00 €. Il est donc proposé au Conseil de valider ces travaux supplémentaires pour un montant de 500,00 € HT.
- Pour la commande à l'entreprise Beauvoir (plomberie), des modifications de prestations ont été rendues obligatoires pour se conformer aux règles de l'accessibilité (évier et robinet, une console métal supplémentaire, pose de réducteurs de pression). Compte tenu de la commande initiale, il est donc nécessaire de prévoir des travaux supplémentaires pour un montant de 510,00 € HT. De plus, la locataire du RdC demande la possibilité d'implanter une barre d'appui relevable supplémentaire dans la salle de bains, pour un montant d'environ 300,00 € HT
- Pour les menuiseries intérieures, l'entreprise Menuiserie Couzannaise propose la reprise d'un seuil sur contremarche + la pose d'une barre de seuil sous la porte de l'appartement du R1 + la fourniture et pose d'un bloc porte pour l'accès à la cave. L'ensemble de ces travaux supplémentaires s'élèveraient à 730€ HT, mais sera compensé par des probables moins-values sur les travaux de menuiseries intérieures.



Il est donc demandé au Conseil de bien vouloir approuver les travaux supplémentaires repris dans le tableau ci-dessous.

Fournisseurs	Montant HT
Techneujet	500,00 €
Beauvoir	810,00 €
Menuiserie couzanaise	730,00 €
<b>Total</b>	<b>2 040,00 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,**

- **approuve les travaux supplémentaires tels que présentés**
- **donne pouvoir au Maire de passer les commandes aux trois entreprises.**

## 2) CREATION D'UN PREAU ET D'UN BLOC SANITAIRE SUR L'ANCIEN CAMPING MUNICIPAL

Le Conseil, lors de la dernière séance, a approuvé la réalisation de la zone de loisirs par réaménagement de l'ancien camping municipal.

En annexe de cette présentation, il est proposé un compte-rendu de la réunion avec l'architecte et la société qui pourrait être chargé de l'aménagement des espaces verts.

L'architecte nous a remis un nouvel estimatif qui prend en compte les demandes que nous lui avons formulées. Voir en annexe cet estimatif.

TRAVAUX PREAU ET BLOC SANITAIRE	
ESTIMATIF DE L'ARCHITECTE	99 900,00 €
IMPREVUS	9 000,00 €
INGENIERIE ET AMO	10 300,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>119 200,00 €</b>

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur

- le lancement des consultations auprès des artisans pour ce projet
- la passation de commande pour l'APD, l'étude de projet et le dossier de consultation des entreprises

**Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité**

- **approuve les propositions pour les travaux du préau et du bloc sanitaire**
- **donne pouvoir au Maire pour passer la commande à l'architecte Régis commande pour les phases APD, l'étude de projet et la consultation des entreprises**



- **autorise le Maire à lancer les demandes d'offres pour l'ensemble des entreprises concernées par ce projet.**

### 3) PROJET ZONE DE LOISIRS - ESPACES VERTS ET ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS

Le Conseil, lors de la dernière séance, a approuvé la réalisation de la zone de loisirs par réaménagement de l'ancien camping municipal. Nous avons vu avec l'entreprise la possibilité d'améliorer son offre notamment par une rationalisation et une programmation optimale des travaux. Voir en annexe la dernière proposition.

TRAVAUX ESPACES VERTS ET EQUIPEMENTS DE LOISIRS	
DEVIS D'ENTREPRISE CHARTIER	99 850,00 €
IMPREVUS	9 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>108 850,00 €</b>

Il est demandé au Conseil de confirmer le choix de l'entreprise Chartier pour réaliser les travaux d'espaces verts et d'équipements de loisirs afin que nous puissions lui passer la commande au plus tôt.

**Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité**

- **approuve la proposition de l'entreprise Chartier pour les travaux d'espaces verts et équipements de loisirs**
- **autorise le Maire à signer tout document en lien avec cette décision**

### 4) CONTRÔLE ET AMÉLIORATION DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE

Face aux augmentations des coûts de l'énergie, l'ensemble des bâtiments et équipements communaux doivent être analysés en fonction de leur consommation d'énergie (électricité et gaz).

- ✳ Mairie : nous avons demandé une estimation de coût au SIEL pour l'éventuelle installation d'une chaudière à granule. Il avait été fait une estimation à 20 000€ mais avec une subvention prime chaleur de 6 420€. Suite à de nouvelles décisions de l'Etat, le pourcentage de prime a augmenté et la participation serait maintenant de 8 400 € HT. Pour l'heure, nous avons fait intervenir un plombier chauffagiste qui a réglé au mieux la chaudière et à mis en service le système de programmation selon l'utilisation de la mairie.
- ✳ Salle des fêtes: il est à ce jour difficile d'envisager un investissement compte tenu de la configuration des lieux. La mairie est à l'écoute de tout type de projet ou d'installation moins énergivore. A ce jour, il pourrait être proposé une augmentation du tarif forfaitaire du gaz en cas de location de la salle qui est actuellement de 5€/m<sup>3</sup> ; il est demandé aux Conseillers d'envisager un nouveau tarif forfaitaire. Une délibération sera pris en ce sens le mois prochain.
- ✳ Eclairage public : Il est rappelé que l'éclairage public de la Commune est 100% LED et que notre consommation d'électricité a connu une réduction plus que significative. Notre



« consommation électrique » s'élève à environ 1 300€ contre 4 000€ environ avant le passage en LED. Une étude a été menée par le SIEL concernant une éventuelle extinction nocturne. Le coût des re-programmations des LEDs serait d'environ 4 650€ dont 2 092,50€ de participation communale. Cette opération nous ferait « gagner » environ 500€/an de consommation. Il est rappelé qu'il s'agit de prix « à ce jour » qui ne tiennent pas compte des augmentations de prix de l'an prochain.

- \* Possibilité, par le SIEL d'installer gratuitement les horloges connectées pour les éclairages publics des communes rurales. Le texte de l'information du SIEL à ce sujet se trouve en annexe. Les bénéficiaires de ce projet devront adhérer au réseau ROC42. Si ce point semble intéresser les Conseillers, il sera présenté au Conseil de novembre avec les conditions d'adhésion au réseau ROC42

**Après en avoir délibéré, le Conseil,**

- **approuve l'augmentation du forfait gaz applicable lors des locations de la salle des fêtes pour le faire passer de 5 à 8 € le m3**
- **Autorise le Maire à déposer une candidature auprès du SIEL pour faire bénéficier la commune de l'installation de 3 horloges connectées.**

---

## 5) ACTION SOCIALE

Par délibération DE\_20190122\_06 du 22 janvier 2019 le Maire rappelait que toutes les collectivités locales devaient mettre en oeuvre une politique d'action sociale. Pour ce faire, il avait été décidé de consacrer une somme de 165€ par agent, pour un emploi à temps plein sur toute l'année, destiné à cette action sociale. Il était précisé que le montant à verser aux agents serait calculé prorata-temporis pour les emplois occupés. Cette action prendrait la forme d'une carte d'achat qui sera acquise auprès de l'APC de Juré (coût estimé pour la collectivité à l'époque de 413€) ; de plus, la remise des cartes d'achat aura lieu en une seule fois au mois de décembre aux seuls personnels présents au 1er décembre de chaque année.

Monsieur le Maire demande au Conseil s'il serait judicieux de prévoir, une revalorisation de cette aide sociale et propose de la faire passer de 165€ à 180€ et de conserver toutes les modalités relatives à ce versement. Le coût estimatif de cette action sociale sera d'environ 320 € contre 410 € en 2020 compte tenu du départ d'un agent technique et de l'absence d'un agent administratif.

**Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité**

- **décide de revaloriser l'aide sociale pour la faire passer de 165 € à 180€**
- **renouvelle les conditions d'attribution de l'aide sociale selon les termes initialement prévues par délibération DE\_20190122\_06 du 22 janvier 2019.**



## 6) POINT SUR LA SUCCESSION DE MONSIEUR RENE CHAPUIS

Les demandes d'estimations ont été confiées à GBF Bois et nous sommes dans l'attente de leurs estimations. Par ailleurs, nous avons demandé à FonSylve (expert en foncier agricole près les tribunaux de Saint-Etienne) de réaliser également cette estimation afin de s'assurer que lors de l'acceptation de la succession nous possédions des estimatifs fiables. Concernant cette deuxième expertise, nous rencontrons des difficultés puisqu'une partie des biens à estimés est léguée à 4 autres légataires qui mettent du temps à donner leur accord. Une fois que nous aurons les expertises nous pourrons délibérer pour accepter la succession et fixer la valeur des biens qui nous ont été légués.

*Concernant la maison « Chapuis/Portailler » il sera important de voir ce qu'il conviendra de faire pour la période hivernale (mise hors gel, vidange systèmes d'eau, électricité). Quel Conseiller souhaite prendre en charge cette mission, en lien avec avec le cantonnier ?*

**La Commission Bâtiments prendra en charge cette mise hors gel et fera un point sur les mesures de protection des bâtiments pour la période hivernale.**

## 7) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL

Au secrétariat de mairie, pour compléter le temps de travail nécessaire à l'activité nous avons signé des contrats de remplacement ou des contrats de projet avec une secrétaire qui exerce cette fonction dans une autre mairie. Pour permettre une certaine stabilité dans le service du secrétariat de Mairie, à la demande de l'agent actuellement en poste et en vue de l'autoriser à profiter des avantages de la FPT, il a été fait une demande auprès de la commission idoine du CDG en vue de la création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial. Cette commission a validé cette demande. L'objectif de cette création est de permettre à Madame Faure d'être dans le même cadre d'emploi qu'à Saint-Romain-d'Urfé où elle exerce son travail principal et ainsi bénéficier des mêmes conditions en qualité d'Agent intercommunal. Il n'est pas prévu de modification d'horaires à ce jour. Il est donc demandé au Conseil de délibérer pour valider cette création de poste

**Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité**

- **approuve la création du poste d'adjoint administratif territorial**

## 8) PARTICIPATIONS AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES

La Commune de Saint-Just vient d'envoyer son décompte pour les enfants de Juré inscrits à l'école publique en 2021. Il y a 9 élèves à Saint-Just (après analyse de la liste des élèves, il s'avère qu'un élève n'a été inscrit que deux mois en 2021, il ne devrait pas être décompté pour 2021. Nous baserons donc notre calcul sur 8 élèves.

Nous avons également reçu le recensement des élèves de Juré au Sacré Coeur qui recense 3 élèves. Nous avons délibéré en 2020 pour fixer le montant des versements au Sacré Coeur à 300€ par élève.



L'école Montessori de Roanne nous informe également qu'elle accueille deux élèves de Juré dans son établissement. Il est demandé au Conseil si il souhaite que nous participions à Montessori ou non.

Pour information, le montant à payer est en ligne avec notre budget.

<b>Ecole pubque de St-Just</b>	
<b>Nombre d'élèves total</b>	104
<b>Nombre d'élèves de Juré</b>	8
<b>Etat des dépenses de fonctionnement</b>	74 702,55 €
<b>Sorties piscines</b>	3 325,99 €
<b>Total Frais</b>	78 028,54 €
<b>Coût par élève</b>	750,27 €
<b>Coût pour Communes sans école</b>	600,22 €
<b>Coût maximum pour la Commune</b>	4 801,76 €
<b>Ecole du Sacré Coeur</b>	
<b>Nombre d'élèves de Juré</b>	3,00 €
<b>Coût unitaire (délibération du 17/11/2020)</b>	300,00 €
<b>Coût maximum pour la Commune</b>	900,00 €
<b>Coût Total à imputer sur 62878</b>	<b>5 701,76 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité**

- **approuve le versement de la participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Saint-Just-en-Chevalet pour l'année 2021 pour un montant de 600,22 € par élève soit, pour 8 élèves, 4 801,76 € ;**
- **approuve le versement de la participation aux frais de fonctionnement de l'école du Sacré Coeur de Saint-Just-en-Chevalet pour l'année 2021 pour un montant de 300 € par élève soit, pour 3 élèves, 900 €.**

## 9) DEMANDE DE SUBVENTION

L'ADMR sollicite une subvention pour «boucler» son budget de fin d'année. Pour information, nous avons déjà versé une somme de 200€ en mai. Il est demandé au Conseil si il souhaite compléter leur soutien cette année par le versement d'une subvention complémentaire. Pour information, au budget => Prévu 2 000€ - Payé à ce jour : 440 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :**



- **souhaite remercier l'ADMR pour l'excellent travail fourni par toutes les équipes de bénévoles et de salariés;**
- **décide de verser une subvention supplémentaire, pour l'année 2022 d'un montant de 200 €.**

---

## QUESTIONS DIVERSES ET INTERVENTIONS

### **10) REPAS CONSEILLERS ET AGENTS**

Date et lieu de ce repas, si le Conseil souhaite conserver cette rencontre annuelle.

**Le Conseil décide de fixer le repas de fin d'année pour les Conseillers municipaux et les agents de la Commune au vendredi 25 novembre 2022**

### **11) MAISON DANS LE BOURG**

Déjà évoqué lors d'un précédent Conseil : une maison inoccupée dans le bourg est en vente suite à une procédure de surendettement de son propriétaire. Cette maison a fait l'objet d'une proposition de cession à un prix très intéressant. Nous avons reçu les clés de cette maison afin de nous permettre de constater l'état de celle-ci et nous devons analyser et estimer les travaux à faire afin de confirmer notre éventuel intérêt. Les membres de la Commission Bâtiments sont invités à visiter ces lieux et de faire leur commentaires sur l'intérêt de ce biens immobilier pour la Commune.

**La commission bâtiments se réunira samedi 5 novembre 2022 pour faire une visite du bâtiment et remettra un rapport au Maire. La Commission prendra également en charge la mise hors gel du bâtiment légué à la Commune par Monsieur Chapuis (voir point 6 ci-dessus).**

### **12) MUR ET PORTAIL D'UNE PROPRIETE DANS LE BOURG**

**Monsieur le Maire est chargé par le Conseil municipal de demander aux propriétaires de faire toutes propositions pour régulariser la situation.**

### **13) CCPU**

- La CCPU a fait faire un état des lieux des finances de la CCPU pour savoir quelles étaient les marges de manoeuvres pour leurs investissements. Il en ressort que la CCPU possède une possibilité d'investissement restreinte de 300 K€/an (hors O.M.). Parmi les projets il y a la Maison des services (3 tranches), l'agrandissement de la déchetterie, l'extension de la ZA de Machabrée. Il a donc été envisagé de ne réaliser qu'un seul investissement c'est à dire la première tranche de la Maison des Services (environ 1,3 millions d'€), de repousser à 2025 l'extension de la déchetterie et de voir s'il sera possible d'engager les investissements pour l'extension de la zone du Machabrée.
- Suite à des modifications de convention collective, le budget personnel des services Petite Enfance vont devoir augmenter leurs masse salariale de 11 000 € (beaucoup d'heures supplémentaires et un «besoin» de trouver du personnel supplémentaire pour assurer leur mission).
- A propos du budget OM, un chiffre a été avancé : le besoin de recettes devrait très significativement augmenté (+50%) pour pouvoir répondre aux exigences de la loi.



**Le Conseil est un peu dépité de voir la situation de la CCPU, notamment concernant la faiblesse des possibilités d'investissements et tentera de s'opposer à des augmentations si importantes de la taxe d'ordures ménagères.**

#### **14) INFORMATIONS SUBVENTIONS**

Pour information et sur proposition de Madame Huguette Burelier et de Monsieur Antoine Vermorel-Marquès, le Conseil Départemental vient de nous confirmer l'attribution de la subvention de 100.000€ dans le cadre de l'enveloppe territorialisée pour le projet zone de loisirs. La convention a été signée par le Maire.

#### **15) CROIX SAINT JUST - FACADES**

Les entreprises sollicitées par l'architecte ont toutes déclinées les demande d'offres. Jean-Sébastien a contacté une entreprise de Noirétable qui viendra sur le chantier dès mercredis 26 octobre. Il serait bon de consulter d'autres entreprises locales. Merci aux Conseillers de communiquer des entreprises en mesure de réaliser ce type de travaux.





## **SIEL - ECLAIRAGE PUBLIC INTELLIGENT**

Le plan de sobriété énergétique présenté par le gouvernement le 6 octobre dernier propose une série de mesures pour réduire la consommation énergétique de 10% en deux ans.

A court terme, l'objectif est de minimiser les risques de coupure d'électricité cet hiver et de réduire notre dépendance énergétique. A long terme, il s'agit d'enclencher cette logique de sobriété qui est le principal levier pour atteindre la neutralité carbone en 2050.

Le plan propose des engagements spécifiques aux collectivités territoriales, dont certains relatifs à l'éclairage public qui représente 12% des consommations d'énergie et plus de 30% des dépenses d'électricité des collectivités.

Outre la rénovation des points lumineux, le contrôle et l'ajustement des horaires de fonctionnement, l'extinction des lumières à certaines heures et la réduction de l'intensité lumineuse sont également évoquées.

Conscient de ces enjeux majeurs, le SIEL-TE a déposé un dossier de demande de subvention dans le cadre du plan de relance gouvernemental mis en œuvre par le FACé (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification) en zones rurales, afin de soutenir un projet ambitieux de maîtrise de l'éclairage public.

En effet, fort des expérimentations déjà menées, il est apparu intéressant de saisir l'occasion de ce financement pour permettre de massifier le recours aux horloges connectées dans les armoires d'éclairage public des adhérents ayant délégué la compétence au SIEL-TE Loire. Le recours massif aux horloges connectées doit permettre d'optimiser les consommations énergétiques, d'identifier à distance les incidents et de limiter les déplacements pour la maintenance afin de réduire l'empreinte carbone.

Le SIEL-TE va être en mesure d'équiper d'ici fin 2023 près de 1700 armoires d'éclairage public, sans frais pour les communes puisque le projet sera financé en partie par le plan de relance, le reste à charge étant porté par le SIEL-TE.

Le présent appel à manifestation d'intérêts vise à recenser, parmi les communes rurales ayant délégué la compétence éclairage public au SIEL-TE Loire, celles qui sont intéressées par ce déploiement. Cela permettra d'établir un calendrier de mise en œuvre, et si besoin, de définir des critères de priorisation.

J'attire votre attention sur le fait que l'installation des horloges connectées ne sera possible qu'avec le déploiement de l'infrastructure de communication du réseau ROC42, qui consiste en la pose de points de collectes localisés appelés « passerelles ». Il sera donc nécessaire d'accepter, si besoin, l'installation d'une passerelle sur un bâtiment public.

Je vous remercie de me faire savoir par retour de mail avant le 30 novembre prochain si votre collectivité est intéressée par le déploiement des horloges connectées.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes respectueuses salutations.

Madame la Présidente  
Marie-Christine THIVANT



# CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2022 (PROCES-VERBAL)

10 sur 16



### Qualifications :

- Aménagements paysagers • Végétalisation par projection
- Entretien d'aménagements paysagers • Fauchage
- Génie écologique • Reboisement en milieu non forestier

### Habilitation :

- Voirie urbaine, routes, autoroutes et Grandes infrastructures

## DEVIS N° D221048

JURE AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE LOISIRS 2

Affaire suivie par : Alexandre POULAIN

E-mail : a.poulain@chartiersarl.com

## JURE (Mairie de)

Le Bourg

42430 JURE

FRANCE

Réf. client : 6580

A Vougy, le 13 octobre 2022

Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT
<b>A AMENAGEMENT PARKING PERMEABLE</b>				
A.1 DEBLAIS / REMBLAIS : Décaissement jusqu'à -20cm du niveau fini des zones en terre végétale et mise en stock des déblais Décapage et nivellement des zones déjà existantes en concassé et compactage du fond de forme	FO	1.00	2 670.98	2 670.98
A.2 CONCASSE 0/31.5 sur 15cm : Fourniture et mise en place d'un géotextile Fourniture et mise en place de grave concassé 0/31.5 sur environ 15cm Vibrage et compactage	FO	1.00	3 738.21	3 738.21
A.3 BORDURE TRAVERSE : Fourniture et mise en place de bordure en bois d'une hauteur de 18cm en pin autoclave classe4 de section 18x8cm. Fixation avec piquet métal.	ML	82.00	39.60	3 247.20
A.4 SABLON : Fourniture et mise en place d'un géotextile Fourniture et mise en place de gore locale 0/10 sur 6cm Compactage	M2	320.00	6.88	2 201.60
A.5 DELIMITATION DES PLACES : Fourniture et mise en oeuvre de stop roue composé d'un demi rondin Ø16cm de 200cm de long fiché dans le sol par 3 piquets métalliques.	U	11.00	78.48	863.28
<b>Total A</b>				<b>12 721.27</b>
<b>B AMENAGEMENT DES CHEMINEMENTS + PARKING CAMPING CAR</b>				
B.1 DEBLAIS / REMBLAIS : Décaissement jusqu'à -20cm du niveau fini des zones en terre végétale et mise en stock des déblais Décapage et nivellement des zones déjà existantes en concassé et compactage du fond de forme	FO	1.00	5 341.96	5 341.96
B.2 CONCASSE 0/31.5 sur 15cm : Fourniture et mise en place d'un géotextile Fourniture et mise en place de grave concassé 0/31.5 sur environ 15cm Vibrage et compactage	FO	1.00	7 476.42	7 476.42
B.3 BORDURE METALLIQUE : Fourniture et mise en place de bordure en fer plat de de section 100x4mm. Fixation sur cornière.	ML	436.00	21.15	9 221.40
B.4 SABLON : Fourniture et mise en place de gore locale 0/10 sur 5cm Compactage	M2	987.00	6.88	6 790.56
<b>Total B</b>				<b>28 830.34</b>

Page 1 / 6



CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 OCTOBRE 2022  
(PROCES-VERBAL)

11 sur 16

SUITE DEVIS N°D221048

	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT
<b>C</b>	<b>PLANTATION D'ARBRES</b>				
C.1	FOSSE DE PLANTATION : Terrassement pour ouverture de fosse d'arbre d'environ 1m <sup>3</sup> Décompactage du fond de forme	FO	18.00	40.40	727.20
C.2	COMPOST : Fourniture et mise en place de compost. Compris brassage mécanique avec la terre existante.	L	1 800.00	0.13	234.00
C.3	AMENDEMENT ORGANIQUE : Fourniture et mise en place d'amendement organique	KG	36.00	1.51	54.36
C.4	ARBRES DIVERS 12/14 : Fourniture et plantation d'arbre 12/14 Compris tuteurage adapté	U	18.00	128.09	2 305.62
C.5	PAILLAGE BIODEGRADABLE : Fourniture et pose d'une toile biodégradable. Recouvrement de 30cm entre les lés, pose d'agrafes de longueur 30cm fichées dans le sol en acier tor Ø8 mm, espacées tous les 1 m. Enfouissement des rives dans tranchée de 30cm. Densité de 1200gr/m <sup>2</sup>	M2	18.00	4.36	78.48
C.6	PAILLAGE BOIS BROYE : Fourniture, livraison et mise en place de paillage en bois broyé non calibré type BRF sur une épaisseur d'environ 7cm	M2	18.00	6.47	116.46
	<b>Total C</b>				<b>3 516.12</b>
<b>D</b>	<b>PLANTATION DE HAIE CHAMPETRE ZONE CAMPING</b>				
D.1	TRAVAIL DU SOL : Arrachage des végétaux existants et transplantation si nécessaire. Décompactage, travail du sol, désherbage et mise en œuvre de fosse de plantation.	M2	97.00	4.75	460.75
D.2	COMPOST : Fourniture et mise en place de compost. Compris brassage mécanique avec la terre existante.	L	970.00	0.13	126.10
D.3	AMENDEMENT ORGANIQUE : Fourniture et mise en place d'amendement organique	KG	97.00	1.51	146.47
D.4	PAILLAGE BIODEGRADABLE : Fourniture et pose d'une toile biodégradable. Recouvrement de 30cm entre les lés, pose d'agrafes de longueur 30cm fichées dans le sol en acier tor Ø8 mm, espacées tous les 1 m. Enfouissement des rives dans tranchée de 30cm. Densité de 1200gr/m <sup>2</sup>	M2	97.00	4.36	422.92
D.5	ARBUSTES VARIES 60/80 : Fourniture et plantation d'arbustes variés 60/80 (espèces en mélanges)	U	67.00	19.59	1 312.53
D.6	ARBUSTES PERSISTANTS 60/80 : Fourniture et plantation d'arbustes persistants 60/80 (espèces en mélanges)	U	27.00	23.77	641.79
D.7	PAILLAGE BOIS BROYE : Fourniture, livraison et mise en place de paillage en bois broyé non calibré type BRF sur une épaisseur d'environ 7cm	M2	97.00	6.47	627.59
	<b>Total D</b>				<b>3 738.15</b>
<b>E</b>	<b>CLOTURE EN PROTECTION DES HAIES ZONE CAMPING CAR</b>				
E.1	CLOTURE GANIVELLE : Fourniture et fixation de ganivelle sur piquet Chataignier non traité apointé, enfoncé dans le sol une profondeur de 0,50 m. Ganivelle chataignier d'une hauteur de 100cm composée de piquets châtaigniers plats, épointés et écorcés. Ecartement entre les piquets : 5-6 cm				

Page 2 / 6



CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 OCTOBRE 2022  
(PROCES-VERBAL)

12 sur 16

SUITE DEVIS N°D221048

Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT
environ.	ML	97.00	26.40	2 560.80
<b>Total E</b>				<b>2 560.80</b>
<b>F TERRAIN DE PETANQUE</b>				
F.1 DECAPAGE DE SURFACE : Nivellement et compactage du fond de forme	M2	125.00	4.23	528.75
F.2 BORDURE TRAVERSE : Fourniture et mise en place de bordure en bois d'une hauteur de 18cm en pin autoclave classe4 de section 18x8cm. Fixation avec piquet métal.	ML	72.00	39.60	2 851.20
F.3 SABLON : Fourniture et mise en place d'un géotextile Fourniture et mise en place de gore locale 0/10 sur 6cm Compactage	M2	125.00	6.88	860.00
<b>Total F</b>				<b>4 239.95</b>
<b>G AIRE DE JEUX ENFANTS</b>				
G.1 DECAISSEMENT -30 : Décaissement jusqu'à -30cm du niveau fini et mise en stock des déblais sur site Nivellement et Compactage du fond de forme	M2	140.00	10.68	1 495.20
G.2 STRUCTURE DE JEUX : Fourniture et pose d'un complexe pour aire de jeux composé d'un portique balançoire, d'un toboggan et d'un mur à grimper. Cet ensemble est parfaitement sécurisé, idéalement adapté à l'aménagement des parcs. Ce jeu d'extérieur s'adresse aux enfants de 3 à 8 ans. Compris toutes quincailleries, y compris terrassement, socles béton et quincaillerie pour fixation.	FO	1.00	6 320.28	6 320.28
G.3 BORDURE TRAVERSE : Fourniture et mise en place de bordure en bois d'une hauteur de 18cm en pin autoclave classe4 de section 18x8cm. Fixation avec piquet métal.	ML	50.00	39.60	1 980.00
G.4 GEOTEXTILE : Fourniture et mise en place d'un géotextile non tissé anti-contaminant classe 3, densité 110gr/m². Fibres en polypropylène vierge haute densité.	M2	50.00	1.39	69.50
G.5 PAILLAGE PLAQUETTE FORESTIERE : Fourniture et mise en place sur environ 20cm de broyat forestier calibré 20/40.	M2	140.00	17.24	2 413.60
<b>Total G</b>				<b>12 278.58</b>
<b>H RECUPERATION DES JEUX EXISTANTS</b>				
H.1 DEPOSE ET REPOSE DES JEUX EXISTANTS Démontage soignés de la table de ping pong, du tourniquet, de la "toile d'araignée" et du panneau d'information aire de jeux. Repose des 4 éléments dans la nouvelle aire de jeux, compris terrassement et maçonnerie nécessaire. Si réutilisation impossible : évacuation et recyclage	FO	1.00	1 040.47	1 040.47
<b>Total H</b>				<b>1 040.47</b>
<b>I AIRE DE JEUX ADOLESCENTS</b>				
I.1 DECAISSEMENT -30 : Décaissement jusqu'à -30cm du niveau fini et évacuation des éléments terreux Nivellement et Compactage du fond de forme	M2	86.00	10.68	918.48
I.2 CONCASSE 0/60 : Nivellement du fond de forme Fourniture et mise en place d'un géotextile Fourniture et mise en place de grave concassé 0/60 sur				

Page 3 / 6



CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 OCTOBRE 2022  
(PROCES-VERBAL)

13 sur 16

SUITE DEVIS N°D221048

	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT
I.3	environ 20cm Vibrage et compactage CONCASSE 0/31.5 sur 10cm : Nivellement du fond de forme Fourniture et mise en place d'un géotextile Fourniture et mise en place de grave concassé 0/31.5 sur environ 10cm	M2	86.00	12.28	1 056.08
I.4	Vibrage et compactage BORDURE BETON P1 : Fourniture et mise en place de bordure en béton type P1 voirie posée sur solin béton. Dimension 20x8x100cm	M2	86.00	8.96	770.56
I.5	REVETEMENT PERMEABLE HYDROWAY PIETON : Fourniture et mise en oeuvre d'un revêtement perméable type Hydroway sur une épaisseur de 3cm. Compris finition à la truelle mécanique pour augmenter la planéité du revêtement. Coloris et granulométries standards : Safran 4/7.	ML	38.00	24.01	912.38
I.6	JOINT FRACTIONNEMENT HYDROWAY : Mise en oeuvre de joints de dilation par sciage sur 2/3 de l'épaisseur du revêtement	M2	86.00	90.85	7 813.10
I.7	TRAITEMENT ANTIGLISSE HYDROWAY : Fourniture et mise en oeuvre d'une finition antidérapante à base de Silice.	FO	1.00	147.61	147.61
I.8	PLOT BETON : Forage et évacuation des déblais Fourniture et mise en oeuvre de plot béton de 60cm de profondeur dosé à 350kgs	M2	86.00	1.04	89.44
I.9	COMBI HAND / FOOT / BASKET : Fourniture et pose d'un équipement sportif permettant la pratique loisir Hand / Foot / Basket de fabrication française. Conforme norme NF EN 15312, But 3 x 2 m tubes acier galva 80 x 80 mm et arceaux ø 60 mm plastifié blanc Filet fil PE mailles carrées 48 mm fixé sur structure avec câble acier gainé ø 5 mm Panier avec cercle réglable à la pose de 2,60 à 3,05 m Panneau 1/2 lune 1120 x 775 mm avec cercle renforcé et filet ø 5 mm	U	4.00	59.24	236.96
		FO	1.00	2 557.84	2 557.84
	<b>Total I</b>				<b>14 502.45</b>
<b>J</b>	<b>RENOVATION DES ZONES ENHERBEES</b>				
J.1	DESSOUCHAGE : Dessouchage mécanique et évacuation Compris recyclage des déchets	FO	2.00	180.89	361.78
J.2	TERRASSEMENT DE FINITION : Reprise des zones détériorés par les travaux et le passage des engins. Reprise sur stock de terre végétale et mise en place sur les zones nécessaires. (terre végétale de récupération issu des travaux de la halle)	FO	1.00	2 286.76	2 286.76
J.3	ENGAZONNEMENT : Travail fin du sol, épierrage, semis à 30g/m², roulage et finition Attention : seulement les zones détériorés par les travaux sont prévus dans cette étude	FO	1.00	4 731.54	4 731.54
	<b>Total J</b>				<b>7 380.08</b>
<b>K</b>	<b>MOBILIERS</b>				
K.1	TABLE PIQUE NIQUE : Fourniture, livraison, montage et scellement d'une table en pin autoclave classe IV. Tablier et banc raboté épaisseur 45mm.	FO	4.00	744.59	2 978.36
K.2	POUBELLE / CORBEILLE : Fourniture et pose de poubelle en bois Compris terrassement, plot béton et visserie pour				

Page 4 / 6



CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 OCTOBRE 2022  
(PROCES-VERBAL)

14 sur 16

SUITE DEVIS N°D221048

	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT
K.3	fixation BANC : Fourniture et pose de banc en bois exotique. Lame épaisseur 35mm Compris terrassement, plot béton et visserie pour fixation	FO	3.00	559.32	1 677.96
K.4	BARBECUE COLLECTIF : Fourniture et pose sur plots béton d'un barbecue collectif Dim : 550 x 580 x 1200 mm - Poids : 250 kg	FO	4.00	542.17	2 168.68
		FO	1.00	1 191.86	1 191.86
	<b>Total K</b>				<b>8 016.86</b>
<b>L</b>	<b>TERRASSE SOUS TABLE ET BARBECUE</b>				
L.1	DECAISSEMENT -30 : Décaissement jusqu'à -30cm du niveau fini et évacuation des éléments terreux Nivellement et Compactage du fond de forme	M2	40.00	10.68	427.20
L.2	CONCASSE 0/31.5 sur 15cm : Nivellement du fond de forme Fourniture et mise en place d'un géotextile Fourniture et mise en place de grave concassé 0/31.5 sur environ 15cm Vibrage et compactage	M2	40.00	12.46	498.40
L.3	BETON BALAYE : Fourniture et mise en oeuvre d'un Béton fibré et ferrillé d'une épaisseur de 12cm avec une finition balayée. (Base de ciment gris dosée à 300 kg/m <sup>3</sup> , non teinté)	M2	40.00	67.09	2 683.60
	<b>Total L</b>				<b>3 609.20</b>
<b>M</b>	<b>GESTE COMMERCIAL</b>				
M.1	REMISE COMMERCIALE : En contre partie j'autorise l'entreprise : - à installer un panneau de chantier en bordure de propriété. - à photographier mon chantier et à utiliser les photos comme chantier référence.	FO	1.00	-1 538.52	-1 538.52
M.2	REMISE CORRESPONDANTE AU REMBOURSEMENT DE L'INTEGRALITE DE LA PHASE DE CONCEPTION	FO	1.00	-1 000.00	-1 000.00
	<b>Total M</b>				<b>-2 538.52</b>

**Montant H.T. 99 895.75 €**

**T.V.A. 20 % 19 979.15 €**

**Montant T.T.C. 119 874.90 €**

Date de validité : 2 semaines à dater de ce jour.  
Acceptation par retour du devis signé avec acompte de 30%.  
Le client (signature et cachet)



CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 OCTOBRE 2022  
(PROCES-VERBAL)

15 sur 16



**Aménagement d'une Aire de Loisirs**

DEVIS ESTIMATIF Sommaire en date du 14 octobre 2022 – COMMUNE DE JURE

**Démolition - VRD - Terrassement - Gros Œuvre** **15 000.00**

- Démolition complète du bloc sanitaire y compris purge des fondations
- Réalisation de fondations ponctuelle dans terrain de toute nature pour construction préau y compris platine de pré scellement
- Réalisation semelles filantes + longrine et dallage sous bloc sanitaire

**Charpente / Couverture / Zinguerie / Ossature bois** **64 000.00**

- Réalisation d'un bloc sanitaire en ossature bois non isolé
- Fourniture et pose d'une charpente bois pour construction préau avec toiture 4 pans
- Fourniture et pose de voliges rabotées sur ensemble
- Fourniture et pose d'une couverture tuile mécanique sur ensemble
- Fourniture et pose de bandeau en bas de pente
- Fourniture et pose de gouttière zinc en périphérie
- Divers petits travaux de zinguerie, et raccords

**Carrelage - Faïence** **4 500.00**

- Fourniture et pose de sol de carrelage
- Fourniture et pose de carrelage mural toute hauteur en périphérie

**Plomberie Sanitaire** **9 900.00**

- Dépose et neutralisation d'équipement dans bloc sanitaires
- Pose d'un ballon d'eau chaude existant
- Fourniture et pose d'équipements sanitaires (Bac evier / douche/WC/lavabo...)
- Fourniture et pose d'équipement pour accessibilité PMR (Poignée / sièges / barre de tirage..)
- Fourniture et pose de cloisons légères entre blocs sanitaires de chez « France équipement »

**Electricité et Chauffage** **6 500.00**

- Dépose et neutralisation d'équipement dans bloc sanitaire
- Electricité neuve toutes zones incorporées aux cloisons, doublages et plafonds
- Branchements au réseau et essais
- Installation d'un groupe VMC simple flux comprenant réseaux, bouches d'extractions et rejet
- Plus-value pour forfait pour électricité extérieure éclairage sous préau

**Métallerie** **1 000.00**

- Fourniture et pose de signalétique sur bloc sanitaires

**Totaux travaux HT** **100 900.00**

Non compris dans l'estimation : Honoraires équipe de maîtrise d'œuvre / étude géotechnique / Contrôle technique construction / Coordination sécurité et protection de la santé / Aménagement sol sous préau /

Fait à St Vincent de Boisset, le 14/10/2022  
Régis COMBE  
Gréant de la SARL ATELIER D'ARCHITECTURE REGIS COMBE





**ZONE DE LOISIRS - REUNION DU 24 OCTOBRE AVEC SOCIETE CHARTIER ET L'ARCHITECTE**

1. Il est demandé à la société Chartier de communiquer un devis pour la réalisation du terrassement sous le préau après travaux, la coupe d'un arbre et de son déssouchage et de la dépose et stockage temporaire de l'aire de jeux pour enfants (non prévues dans le dernier estimatif de l'architecte).
2. Pour les demandes d'offres aux entreprises, il sera demandé une option pour le remplacement des poteaux bois par des poteaux en métal.
3. Pour l'électricité en zone espaces verts : il faudra prévoir une intervention d'un électricien (non prévue dans les offres actuelles) pour :
  1. conserver 1 alimentation pour un bloc prises à proximité des emplacements «camping».
  2. supprimer les autres blocs prises et éventuellement conserver le réseau électrique et implanter un système de protection.
4. Système d'eau : il faudra envisager une intervention pour supprimer les robinets d'eau extérieurs existants. Un robinet extérieur sera installé au niveau du bloc sanitaire.
5. Rappel : pour la rédaction des descriptifs techniques pour la demandes des offres il faudra ajouter
  1. installation d'un éclairage avec minuteur sur le préau en direction du parking
  2. installation d'un projecteur en direction de la table et du barbecue
6. Au niveau des délais
  1. l'architecte craint que les travaux du préau ne puissent commencer avant le mois d'avril compte tenu des délais de livraison des matériaux (bois)
  2. Les espaces verts ne pourront pas être traités durant la période estivale pour favoriser la qualité de la végétation plantée.
7. L'architecte prévoit une remise des documents pour les demandes des offres dans la première quinzaine de novembre et une remise des offres + analyses vers le 10 ou 15 décembre.